

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 20 novembre 2024 à 17 h 00* à l'hôtel de ville, situé au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS : Mme Nathalie Traversy, *conseillère siège no 1*
Mme Josée Bussièrès, *conseillère siège no 2*
M. Michel Bélisle, *conseiller siège no 3*
M. Jean Précourt, *conseiller siège no 4*
Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, *conseillère no 5*
M. Jonathan Gamelin, *conseiller siège no 6*

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant le quorum sous la présidence du maire, M. André Descôteaux. La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Boisvert, est également présente, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. OUVERTURE DE SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-11-380

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de séance ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Mandat à Eric Champagne, architecte– SEAO projet agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ;
04. Autorisation de paiement à Éric Champagne architecte– cahier des charges, devis pour soumissions, plans pour soumissions projet agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville
05. Autorisation de paiement à GX Pro conseil – projet agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ;
06. Autorisation de paiement à Ingénierie Hercule – projet agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ;
07. Résolution pour demander au ministre d'analyser la gestion de la Sûreté du Québec ;
08. Autorisation de paiement à Spec-Tech – location équipement soirée cinéma qui a eu lieu le 5 juillet 2024 ;
Période de questions ;
09. Levée de l'assemblée.

**03. MANDAT À ERIC CHAMPAGNE ARCHITECTE – SEAO
PROJET AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE
L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater monsieur Eric Champagne, architecte afin qu'il procède à l'envoi de l'appel d'offres sur SEAO ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-11-381

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Eric Champagne architecte à publier un appel d'offres sur le site du SEAO pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville.

04. AUTORISATION DE PAIEMENT À ÉRIC CHAMPAGNE ARCHITECTE – CAHIER DES CHARGES, DEVIS POUR SOUMISSIONS, PLANS POUR SOUMISSIONS PROJET HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la facture no 304 au montant de 80 769,94 \$ taxes comprises, émise le 16 novembre 2024 par la firme *Éric Champagne, architecte*, pour la réalisation du cahier des charges, du devis et des plans pour les soumissions pour le projet d'agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville ;

2024-11-382

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 304 de 80 769,94 \$ taxes comprises à la firme *Éric Champagne, architecte* ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Renovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002

05. AUTORISATION DE PAIEMENT À GX PRO CONSEIL – PROJET AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville, la résolution 2024-07-255 mandate la firme *GXPro conseil* à la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment au montant forfaitaire de 45 788,79 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 619 de 16 414,12 \$ taxes comprises, émise le 15 novembre 2024 par la firme *GXPro conseil* pour la fourniture de services professionnels en mécanique et en électricité du bâtiment au 15 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le mandat est effectué à 100 % plus l'avenant n°1 pour la révision du concept suite au retrait des plafonds ;

2024-11-383

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 619 au montant de 16 414,12 \$ taxes comprises à la firme *GXPro conseil* pour la fourniture de services professionnels en mécanique et électricité du bâtiment nécessaires à la réalisation de l'ingénierie.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Renovation Hôtel de Ville » 03 310 01 002

06. AUTORISATION DE PAIEMENT À INGÉNIEURIE HERCULE – PROJET AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution portant le numéro 2024-07-194, la municipalité mandatait la Firme Ingénierie Hercule pour les services professionnels en structure pour l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre soumise est au montant de 11 440,01 \$ taxes comprises et qu'une partie des travaux a été effectuée pour les plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 11 novembre dernier, la facture n°24S028 de Ingénierie Hercule des travaux effectués pour le suivi de l'appel d'offre, et de la surveillance de bureau et de chantier et ce pour un montant de 632,36 \$ taxes inclus ;

2024-11-384

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle

Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant 632,36 \$ taxes comprises à la Firme Ingénierie Hercule.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant « Rénovation Hôtel de ville » 03 310 01 002

07. RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTRE D'ANALYSER LA GESTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ;

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

2024-11-385

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Pierreville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Nicolet-Yamaska, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

08. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH – LOCATION ÉQUIPEMENT SOIRÉE CINÉMA QUI A EU LIEU LE 5 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE Spec-tech nous soumet une facture au montant de 885,31 \$ pour la location, l'installation et la gestion de l'équipement audiovisuel nécessaire au cinéma plein air qui a eu lieu le 5 juillet 2024 ;

2024-11-386

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services no 2145 émise par l'entreprise *Spech-Tech inc.* pour la location, l'installation et la gestion de l'équipement audiovisuel nécessaire au cinéma plein air 885,31 \$ taxes comprises ;

ET d'autoriser le paiement de la facture no 2365 de 885,31 \$ taxes comprises à l'entreprise *Spech-Tech inc.*

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Comité des Loisirs » 02 701 92 990

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-11-387

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h07.

André Descôteaux,
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière